



**ATTESTATION : Accès aux coffrets électriques
de la Ville par une personne BA4.**

**MAINT-AT-
170620-V02
28/06/2017**

Documents à remettre au service Maintenance de la Ville de Verviers avant le début de l'évènement, soit rue Thil Lorrain, 2 soit par mail à maintenance@verviers.be.

Nom de l'évènement :	Date de début :	Date de fin :
-----------------------------	------------------------	----------------------

Je soussigné (Nom, Prénom, société éventuelle, adresse)

atteste de la présence sur site durant toute la durée de l'évènement d'une personne ayant au minimum reçu une formation BA4. Cette personne est habilitée à intervenir sur un coffret électrique conformément au RGIE. Elle limitera ses interventions éventuelles à la description reprise ci-dessous et s'engage à faire appel aux services de la Ville pour tout problème sortant de ce cadre.

Cadre des interventions - Extrait du site SIPPT de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

Suivant le RGIE les personnes qui ont une compétence BA4 sont des personnes averties qui :

- *soit sont suffisamment informées des risques liés à l'électricité pour les travaux qui leur sont confiés.*
- *soit sont surveillées de façon permanente par une personne qualifiée pendant les travaux qui leur sont confiés afin de réduire les risques électriques au minimum.*

Compétences acquises pendant la formation BA4 :

- *Peut changer des ampoules défectueuses.*
- *Peut réenclencher un disjoncteur au premier défaut (le disjoncteur saute pour la première fois).*
- *Peut réenclencher un disjoncteur au second défaut.*
- *Ne peut plus réenclencher un disjoncteur au troisième défaut.*
- *Ne peut entreprendre une extension ou une modification de l'installation électrique existante.*

Je joins une copie de l'attestation de participation à la formation BA4.

Fait en double exemplaire à Verviers, le (date)

Le représentant de la personne BA4 sur site,	Le représentant de la Ville de Verviers, gestionnaire de l'évènement,
--	---